



Cdd a duree indéterminé jusqu'au retour d'un salarié

Par **gasgas07**, le **18/05/2011** à **22:17**

Bonjour,
Je suis en CDD à durée indéterminée afin de faire face au remplacement d'une employée dans le cadre de son congés maternité et parental depuis octobre 2010.
Les conditions de travail ne me satisfaisant pas du tout, Je souhaite rompre mon CDD sans perdre mon droit aux assedics
Quelles sont les solutions ?
Merci pour vos réponses

Par **Cornil**, le **22/05/2011** à **19:01**

Bonsoir "gasgas07"
Seule solution: rupture d'un commun accord avec l'employeur.
Bon courage et bonne chance.